Edito

Ali Bayrou et les 40 milliards

epuis 2017, la méthode reste inchangée : la France est en régime larvé d'austérité permanente. L'extrême droite, la droite et les macronistes reviennent sur l'une de leurs marottes favorites : poursuivre l'austérité budgétaire.

Le 15 avril 2025, une grande conférence sur les finances publiques censée poser les bases du budget 2026 a été en effet organisée par François Bayrou, premier ministre. Son ministre de l'économie et des finances, Éric Lombard (membre du Parti Socialiste depuis 1991), en a déjà donné les grandes lignes. Il a ainsi annoncé que la France devrait réaliser un effort budgétaire de 40 milliards d'euros en 2026 et ce sans hausse de la fiscalité pour les plus riches ?

Rappelons que pour 2025, l'effort budgétaire de 50 milliards d'euros voté, était le plus important du XXIème siècle.

Se pose cette question : pourquoi le Parti Socialiste a censuré Michel Barnier et pas François Bayrou ? Sachant que ce gouvernement n'aura pas d'autres choix que de couper dans les dépenses sociales et dans les services publics.

Tout va y passer pour réduire le déficit public

 Réductions des budgets des communes y compris celle de Moret et de la communauté de

communes, n'en déplaise aux décideurs.

 Ces budgets représentent à eux seuls 17,8 % de l'ensemble des dépenses publiques, alors que pour 2026 l'augmentation des dépenses est prévue à plus de 5,4 %.

- Réduction des effectifs de TOUTE LA FONCTION PUBLIQUE quel que soit le secteur d'activités (Santé, Enseignement, Transports, Police, Justice...) dont le déclin en nombre de postes a commencé sous l'ère Sarkozy.
- Mutualisation des services et équipements pour poursuivre la privatisation des entreprises publiques.
- Remise en cause des conquêtes sociales : RSA, durée du travail (remise en cause des 35 h), départ en retraite (à 65 ans voire plus) selon les exigences du MEDEF, de la droite et du RN.
- Investissements « verts » limités, même en situation

d'alerte sur le climat et la maltraitance de la planète. Et pourtant, le rapport annuel de l'état de la France (RAEF) du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) dresse des liens entre les inégalités les plus criantes, entre ceux les plus riches (minoritaires) et les salariés du public et du privé (le plus grand nombre).

- Plus de 50 % des Français ressentent le déclin de la France.
- 45 % estiment que leur pouvoir d'achat permet seulement de répondre à leurs besoins essentiels, voire ne le permet plus.
- 58 % des Français éprouvent des difficultés d'accès au logement.

- 76 % estiment que les femmes et les hommes

politiques sont déconnectés des réalités vécues par les citoyens, surtout quand on prend les mêmes et que l'on recommence : Hollande, Valls, Borne, Rebsamen, Attal.

Si nous ne mettons pas fin à ces orientations, si les partis de gauche, en particulier le Parti Socialiste, ne disent pas STOP au moment du vote du budget 2026... les orientations qui seront prises affecteront encore plus le niveau de vie des ménages, la croissance économique et la fermeture d'entreprises.

Le gouvernement Bayrou justifie son empressement à couper dans

les dépenses au motif de la nécessité impérieuse de résorber les déficits publics.

Il est nécessaire que celles et ceux qui n'en peuvent plus et qui n'en veulent plus, s'engagent pour amorcer une véritable rupture avec le système qui permet aux plus riches de dormir en paix.

Nous souhaitons au Parti Socialiste qu'il devienne plus Faure, un bon congrès au mois de juin, et mettre ce gouvernement, la droite et l'extrême droite en échec rapidement. Evitons à celui qui nous a menti sur Bétharram, sur le conclave des retraites, sur la vérité des chiffres, de continuer à jouer les pyromanes et de mettre le feu à la France.

SACHONS COMPTER SUR NOUS, car nous sommes très nombreux à le vouloir.

TROP C'EST TROP, VIVEMENT LES URNES.



Sommaire 🗷

P1 : Edito.

P2 : Brèves, économie P3 : Fermetures de classes,

manifestations
P4: l'Euro numérique
P5: CR réunion publique
P6: La FI et l'éducation
P7: Justice des mineurs
P8: International

En bref... 🗷

Retraites: pas touche!

Non à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites. 18 millions de retraités sont en colère, plus de 2 Français sur 3 soutiennent. Une grande majorité font du bénévolat. Qui pourra faire ce travail à leur place? Nous n'avons pas à payer l'incompétence de nos gouvernements en matière de gestion. Pendant des années, nous nous sommes levés tôt, très tôt, pour faire tourner le pays. Il s'agit là d'une sanction insupportable. Trop, c'est trop, vivement les urnes. Tous les partis de la vraie gauche doivent s'y opposer!

Au pays des droits de l'homme, exigeons la PAIX

L'Espagne donne l'exemple, la France doit suivre. Elle annule un contrat d'armement d'une valeur de 6,8 millions d'euros, passé avec la société israélienne « Guardian Defense and Homeland Security S.A. » portant sur l'achat de munitions d'un calibre 9 mm.

Le gouvernement espagnol a déclaré « Ni 6 millions, ni même 6 milliards, ne peuvent justifier que l'Espagne prenne le risque d'être complice d'un génocide (AFP).

Fermeture des classes : nous attendons leur réponse

La Piqûre de Rappel N° 11 a traité du sujet (2500 exemplaires distribués). Mars 2025 : 1500 tracts ont été distribués sur les groupes scolaires de MLO. Une réunion publique s'est tenue le 5/04/2025 à Ecuelles. La France Insoumise s'est adressée à Dikran ZAKEOSSIAN, Maire de MLO et à Patrick SEPTIERS, Président de la Communauté de Communes, pour savoir ce qu'ils comptaient faire. (voir pages intérieures)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Marc, Joyce, Benjamin,
Guillaume, Yohann, Corinne,
Sylvain, José, Julien, Marc et Gérard.
Pour recevoir La piqure de rappel,
pour soutenir ou participer aux
actions de La France Insoumise,
transmettez votre courriel à:
insoumisud77@gmail.com
Page Facebook:
Insoumis Seine et Loing

Instagram : @lfi_msl

$\acute{E}conomie$: Aides publiques aux entreprises: un capitalisme sous perfusion?

es aides publiques aux entreprises en France ont atteint un niveau record en 2023, avec 203,2 milliards d'euros versés, soit 7,2 % du PIB. Ce soutien financier massif, critiqué pour son absence de contrôle et de contreparties, soulève de vives interrogations, notamment dans un contexte où les services publics subissent des coupes budgétaires.

Un soutien financier en constante augmentation Depuis les années 1970, les aides publiques aux entreprises n'ont cessé de croître. En 1979, elles représentaient 3 % du PIB, soit environ 11,6 milliards d'euros. Quarante ans plus tard, ce montant a littéralement explosé, atteignant 220,4 milliards d'euros en 2021, notamment sous l'effet du plan de soutien « quoi qu'il en coûte » durant la crise sanitaire. Même si cette somme a légèrement diminué en 2023, elle reste bien supérieure aux niveaux d'avant-crise.

Ce soutien financier, loin de n'être qu'un dispositif d'urgence, s'est durablement installé dans les dépenses publiques, sans pour autant être accompagné d'un véritable suivi. Les aides publiques aux entreprises constituent aujourd'hui près d'un quart du budget de l'État, ce qui pose la question de leur efficacité et de leur légitimité.

Des milliards d'euros sans contreparties

Chaque année, des centaines de milliards d'euros sont alloués aux entreprises sans condition sur l'emploi, les salaires ou la transition écologique. Certains dispositifs sont même régulièrement remis en question par les économistes. Parmi eux, les exonérations de cotisations sociales au-delà de 1,6 SMIC coûtent plus de 15 milliards d'euros par an, sans pour autant démontrer un effet notable sur l'emploi ou la compétitivité. Ces

dépenses semblent avant tout profiter aux actionnaires plutôt qu'aux travailleurs.

Les services publics, parents pauvres de la dépense publique

Pendant que les aides aux entreprises explosent, les services publics se serrent la ceinture. Pour illustrer l'ampleur de cette disproportion, le montant des aides aux entreprises représente 2,5 fois le budget de l'Éducation nationale, 5 fois celui de la Transition écologique et 11 fois celui de la Santé et des Solidarités.

Cette situation est dénoncée par la France Insoumise, qui souligne que l'austérité imposée aux services publics contraste avec la générosité envers le patronat. Cette contradiction n'est pas liée à un manque de moyens mais bien à un choix politique visant à soutenir un modèle économique jugé inéquitable.

Vers des aides conditionnées ?

Face à ce constat, la France Insoumise propose des mesures pour réorienter cette manne publique. Elle appelle à conditionner les aides à des critères sociaux, environnementaux et d'égalité, ainsi qu'à instaurer un contrôle strict des fonds versés aux entreprises. Plutôt que d'alimenter un modèle économique contesté, la France Insoumise plaide pour un investissement massif dans les services publics, garants d'un modèle social plus équilibré. En définitive, la question des aides publiques aux entreprises mérite un débat démocratique, tant leur ampleur financière et leur efficacité sont remises en cause. Plutôt que de poursuivre une politique de soutien sans conditions, il est peut-être temps d'interroger la finalité de ces milliards d'euros injectés chaque année dans le tissu économique, sans réelle garantie d'un retour sur investissement pour la collectivité.

Marine LE PEN doit être sanctionnée, un point c'est tout. La justice doit être la même pour tous.

Le jugement rendu le 31 mars 2025 à l'encontre de Marine LE PEN, assorti de l'exécution provisoire de sa peine d'inégibilité a suscité dans le paysage politique français, un ensemble de réactions qui témoignent de la fragilité démocratique de la France.

La justice à fait correctement son travail, devant ce détournement de plus de 4 millions d'euros d'argent public pour un parti qui voulait laver plus blanc que blanc. Honnêteté ? Justice ? Respect des Institutions ? Valeurs défendues ? L'attitude du R-Haine fut d'abord de la stupeur, de l'indignation mesurée... et maintenant un SILENCE SRATEGIQUE à l'Assemblée Nationale, étonnant pour un parti qui prétend arriver au pouvoir.

Ce qui peut apparaître, et énoncé par les médias comme une brutalité de la décision judiciaire, ne l'est pas.

Il n'y a pas de juges rouges, mais des juges qui jugent tout simplement comme cela a été le cas pour Sarkozy, Juppé, Chirac, Fillon, Cahuzac... Comme cela le sera bientôt, également, pour le copain de Macron : Alexis Kohler l'embrouille... Sur le fond du dossier, qui peut croire cette communication politique construite sur des déclarations convenues pour affaiblir la justice ? Marine LE PEN n'est pas une victime. L'illustration du bricolage lié à cette impréparation de sa défense, lui a fait louper la dédiabolisation et la normalisation de son parti, depuis sa défaite du 7 juillet 2024.

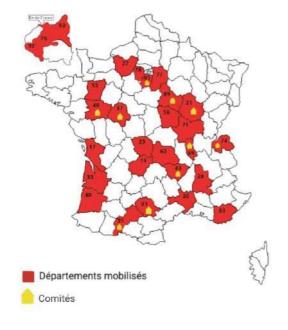
Quant à François BAYROU, il sait bien que la décision rendue par le tribunal correctionnel de Paris, le place sur le fil du rasoir, quant à celle qui l'attend devant la cour de la même juridiction.

Quant à Marine Le Pen, elle dispose de voies de recours... Osons croire que le tribunal qui devra la juger une nouvelle fois, légitimera la décision qui a été prise le 31 mars 2025.

QUI TRICHE PAIE, TOUT SIMPLEMENT!



Comité National de Liaison des Départements



Non aux fermetures de classes !

Le jeudi 30 janvier 2025, l'Education Nationale a publié ses décisions d'ouvertures et de fermetures de classes. Dans tout le département, comme dans toute la France, pour les écoles maternelles et élémentaires, on assiste à une véritable saignée.

En Seine-et-Marne 113 ouvertures pour 204 fermetures sont prévues! 91 postes en moins!

Notre territoire est particulièrement touché :

- 1 fermeture à la maternelle du Donjon et 1 fermeture aux Columières à Moret-sur-Loing - 2 fermetures à l'école maternelle Robert Lesourd de Bois-le Roi - 1 fermeture à l'école élémentaire Henri Maugé de Champagne-sur-Seine - 1 fermeture à l'école élémentaire Alexandre Chevrier de Veneux-les-Sablons (contre 1 ouverture en maternelle) - 1 fermeture à l'école maternelle Camille Daubin de Saint-Mammès (contre 1 ouverture en élémentaire à Henri Geoffroy) - 1 fusion d'école à Thomery entre les écoles Alexandre Huet et Rose Charmeux, entraînant la suppression d'un poste de directeur - 1 fermeture à l'école primaire Michel Legrand à Vernou-la-Celle-sur-Seine
- 1 fermeture à l'école de La Genevraye.

Le gouvernement décide à nouveau de faire des économies sur le dos de la jeunesse, comme il décide de faire des économies sur l'hôpital, sur les agences de l'État, sur les retraités, etc. Depuis, fleurissent les annonces d'une économie de guerre.

Dans l'Yonne, ou en Haute-Loire, la résistance aux fermetures a été massive : opération école morte, occupation d'écoles, grève, etc...

Face à la mobilisation, des dizaines de fermetures ont été annulées par l'administration! Imitons-les!

Les Insoumis es se tiennent aux côtés des parents, de leurs fédérations et des élus qui refusent ce budget d'austérité, qui refusent les fermetures

classes. les fusions d'écoles. Nous manifesterons partout où cela sera décidé aux côtés des enseignants avec leurs organisations syndicales et des parents d'élèves!

Signez la pétition pour faire entendre votre désaccord! Flashez le QR code!



Mobilisation de masse contre le racisme, pour les travailleurs, nous étions présents!

l'extrême droite.

Pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, violences policières et contre l'extrême droite, 300 000 personnes ont manifesté partout en France dont 80 000 sur Paris (source CGT). Une journée internationale contre le racisme pour rappeler que la justice et l'égalité ne sont pas négociables. C'est avec l'union populaire que nous pouvons lutter contre l'extrême droite et la haine qu'elle partage. Le message passé est clair, nous ne les laisserons pas nous diviser.

Le 22 mars : Contre le racisme et Le 1er mai : Pour la paix, et contre la guerre sociale

En cette journée internationale des droits des travailleurs, ce sont plus de 300 000 personnes, une nouvelle fois, qui se sont réunies dans les rues de France. Dont 100 000 à Paris pour faire face à l'injustice sociale, contre la vie chère, pour l'augmentation des salaires et le retour de la retraite à 60 ans. Ce sont les salariés, retraités, chômeurs et jeunes qui se sont réunis dans ce contexte d'inflation et de précarisation du travail.

Notre groupe d'action s'est pleinement investi dans la préparation de cette



journée avec du collage d'affiches, du tractage sur les marchés, devant la mairie et les gares. Près de 25 camarades de notre groupe ont défilé à Paris, menés par la détermination de faire entendre nos voix. Ces deux journées marquent un printemps synonyme de résistance. Nous étions là, présents dans la rue. Nous continuerons d'y être, insoumis, pour défendre une société juste, humaine et fraternelle.

L'Euro numérique ou la possibilité de restreindre nos libertés

e 20 mars dernier a eu lieu le sommet de la zone euro, au cours duquel se sont réunis les dirigeants de l'UE, ainsi que la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, et le président de l'Eurogroupe, Paschal Donohoe. L'ensemble des participants a manifesté une claire détermination à garantir des politiques macroéconomiques saines et bien coordonnées, à renforcer la productivité et à augmenter les investissements face à la situation géopolitique actuelle. Cependant, il y a un sujet traité dans le sommet que certains spécialistes jugent délicat : l'euro numérique.

L'euro numérique sera une monnaie non physique, c'est-à-dire qu'elle sera

utilisable via une carte ou via un téléphone. Il s'agit d'une forme de monnaie émise et contrôlée par la Banque Centrale Européenne, pour être utilisée dans le commerce de détail. Et, bien évidemment, par tous les citoyens européens. D'après la Banque européenne, l'euro numérique aurait de nombreux avantages, mais une analyse approfondie montre que ces derniers existent déjà, ou bien d'autres mécanismes peuvent être mis en place pour les obtenir.

Le premier avantage supposé

est que l'euro numérique « viendra en complément de l'argent liquide », mais nous avons déjà cela avec les cartes de crédit, les cartes de débit et plus récemment avec les paiements par téléphone qui fonctionnent plutôt bien. À cela s'ajoutent les prélèvements automatiques et les transactions en ligne, quel est donc l'intérêt d'avoir un autre moyen de paiement ?

Le deuxième avantage avancé est la « sécurité et la facilité d'utilisation dans l'ensemble de la zone euro »... Ah bon? Quelle belle initiative! Car actuellement, avec les moyens de paiement mentionnés, manquons-nous de facilité ou de sûreté? Imaginons: lorsqu'on voyage en Italie, en Allemagne ou ailleurs, éprouve-t-on des difficultés à payer un café, un billet de train ou un hôtel?

Le troisième argument annoncé est mon préféré : « son utilisation basique sera gratuite pour les consommateurs ». Oh, merci, merci ! On ne paiera pas pour utiliser de la monnaie ! Ce serait quand même le comble qu'il faille payer ! Je n'imagine pas un seul instant que lorsque je paie une baguette le boulanger me dise : « c'est un euro pour la baguette, plus 5 centimes pour utiliser l'euro ! » Un avantage quelque peu ridicule, vous ne trouvez pas ? Lorsque quelqu'un avance des arguments stupides, banals ou ridicules pour soutenir une idée, très souvent c'est parce qu'en réalité il n'a pas vraiment d'arguments. Dans ce cas, ceux qui le font ont tendance à dire n'importe quoi afin d'étayer leur discours.

Quatrième bénéfice supposé : « Il stimulera l'innovation et soutiendra le passage au numérique dans l'économie européenne ». Mais... a-t-on besoin d'une monnaie numérique pour

IL FUT UN TEMPS OÙ L'EURO ETAIT UNE MONNAIE

stimuler l'innovation ? Les gouvernements ne sont-ils pas censés mettre en place des politiques publiques d'investissement, de soutien aux entrepreneurs et aux PME pour favoriser l'innovation? Ne devraient-ils pas leur faciliter l'accès à des crédits à bas taux ? Ne sont-ils pas censés promouvoir l'apprentissage de sciences techniques à l'école ? Enfin, le passage au numérique est déjà une réalité! A-t-il encore besoin de soutien ? Le cinquième avantage est ambigu : « L'euro numérique renforcera l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe ». Que signifie exactement « renforcer l'autonomie stratégique ouverte » ? Sous quel angle ? Économique ? Politique ? Premièrement, il faudrait se demander si l'Europe est vraiment autonome... Ensuite, ajouter les adjectifs « stratégique » et « ouverte » ne fait qu'embrouiller la compréhension. Encore une fois c'est un argument vide de sens, typique de la langue de bois! Le dernier argument est : « Protégera mieux la vie privée que tout autre

moyen de paiement numérique » cela est totalement faux, l'euro numérique ne protégera pas la vie privée, bien au contraire. Étant un outil informatisé, toute transaction est enregistrée et accessible: on peut savoir qui a acheté, quoi, quand, où et à quelle heure. Même un café, un paquet de cigarettes ou une tablette de chocolat seront tracés. Ce serait la fin de l'anonymat des achats, et ces données constituent de l'or pur pour toutes sortes d'entreprises. En plus, il ne faut pas oublier qu'Ursula von der Leyden a proposé un portefeuille numérique (« ID Wallet »), qui contiendrait non seulement une monnaie numérique, mais données personnelles des comme les antécédents médicaux,

> professionnels et scolaires. Qui me garantit qu'une assurance-vie, par exemple, n'aurait pas accès à ces données et déciderait de m'imposer des tarifs plus élevés au motif que je consomme trop d'aliments favorisant l'apparition d'une cardiopathie ou d'un cancer? Rappelons-nous que « fuites » de données des utilisateurs européens de Facebook vers les États-Unis en 2023 ont valu à l'entreprise Meta une amende de 3 milliards de dollars.

> > inconvénients

potentiels ne s'arrêtent pas là. Une monnaie numérique, ou CBDC comme on l'appelle dans le jargon économique, pourrait être programmée. Par exemple, on pourrait lui attribuer une date d'expiration, la

les

Mais

conditionner ou l'utiliser pour rationner certains produits, prétextant « l'empreinte carbone », ou un excès de consommation de graisse, de viande, de café, d'alcool ou de glucides. Les États pourraient même contraindre les utilisateurs à dépenser, épargner ou investir une partie de leur argent selon la situation économique du pays. Bruxelles n'a-t-elle pas récemment annoncé vouloir transformer les épargnants en investisseurs ? Bruno Le Maire n'avait-il pas évoqué un fonds d'investissement dans les PME françaises pour inciter les épargnants à investir et éviter « l'épargne oisive » ? On pourrait contre-argumenter que cela n'est pas possible, car il faudrait un État autoritaire. Or, nous avons

tous été témoins de la montée d'un

autoritarisme pendant la pandémie,

qui a exploité une situation de crise pour effrayer la population et instaurer des mesures liberticides. Quelles garanties avons-nous qu'une telle situation ne se reproduira pas à l'avenir, offrant un prétexte idéal pour appliquer de telles dispositions ? On tente déjà de nous effrayer : la commissaire européenne Hadja Lahbib n'a-t-elle pas préconisé un kit de survie de 72 heures pour faire face aux conflits, catastrophes climatiques, pandémies et cybermenaces, à distribuer à tous les ménages de l'UE ? Par ailleurs, les dirigeants européens ne cessent de prôner une augmentation des dépenses militaires. La militarisation de l'Europe aurait-elle pour but, non pas de se défendre contre d'hypothétiques ennemis, mais d'assujettir ses propres populations?

Si l'euro numérique est un complément à l'argent liquide, une question s'impose : pour combien de temps ? Quelle garantie avons-nous qu'il ne remplacera pas les espèces en prétextant une augmentation des paiements numériques ? Pour l'instant, les autorités affirment que cela est exclu, mais jusqu'à quand ?

En plus de ces inconvénients, il y a un problème majeur : le piratage. Un récent rapport de la Bank of America

Institute indique qu'au fur et à mesure qu'on s'approchera de 2030, les vieilles règles de l'ancien monde « vont se briser » et que l'innovation technologique va « engloutir le monde » avec l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, etc. La cybersécurité sera un enjeu essentiel, illustré par l'exemple suivant : avec les nouveaux processeurs NVIDIA de 10 000 GPU (graphic processing unit), utilisés pour entraîner une IA, il est possible de déchiffrer un mot de passe en une seconde.

En décembre 2024, Google a annoncé que son nouveau processeur quantique « Willow » avait réussi à exécuter une opération mathématique auparavant insoluble pour les ordinateurs les plus puissants (dont le calcul aurait pris dix septillions d'années) en seulement 5 minutes. Microsoft a déclaré travailler depuis 20 ans sur un processeur quantique appelé « Majorana 1 », capable de résoudre des problèmes que tous les ordinateurs actuels combinés ne pourraient pas résoudre. Des machines équipées de cette technologie seront disponibles d'ici quelques années.

Actuellement, le chiffrement informatique repose sur une technique : la clé de chiffrement est le résultat de la multiplication de deux nombres premiers. Pour décrypter l'information, un pirate doit retrouver ces deux nombres premiers. Une clé suffisamment sécurisée est générée avec des nombres premiers très longs, deux cents ou trois cents chiffres par exemple. Les trouver n'est pas impossible, mais l'ordinateur le plus puissant d'aujourd'hui mettrait plusieurs siècles à les identifier, rendant donc cette technique suffisamment sécurisée... pour l'instant. Avec les ordinateurs quantiques, ce système devient obsolète. Si les annonces de Google sont vraies, le processeur Willow pourrait briser n'importe quelle clé de chiffrement actuelle en quelques secondes. Imaginez alors ce qui pourrait arriver si l'argent liquide était entièrement remplacé par l'euro numérique et que, quelques années plus tard, le système soit piraté.

Dans ce cas, quel est l'intérêt réel d'instaurer l'euro numérique s'il n'offre aucun avantage concret et reste risqué ? Que faire ? Premièrement, se renseigner sur les projets des institutions européennes susceptibles de restreindre nos libertés, interpeller nos députés, et privilégier l'argent liquide. Ainsi, ils ne pourront pas prétexter une baisse d'utilisation pour le remplacer.

$\acute{E}ducation$: Compte-rendu de la réunion publique du 5 avril : Quel avenir pour nos enfants ?

La réunion publique s'est tenue le 5 avril à la salle Jean Mermoz à Écuelles, réunissant 42 participants, parmi lesquels des enseignants, des directeurs d'école, des parents, des étudiants ainsi qu'un syndicaliste venu de l'Yonne pour partager une expérience réussie de lutte contre les fermetures de classes. L'objectif principal était de dresser un état des lieux de l'école publique, d'échanger sur les difficultés rencontrées et de réfléchir collectivement à des pistes d'action pour défendre l'école publique et contrer les fermetures de classes.

1. Mobilisation contre les fermetures de classes

La réunion a débuté par un retour sur la mobilisation déjà engagée, notamment la distribution de 1000 tracts devant les écoles menacées de fermeture. Le témoignage d'un camarade venu de l'Yonne, ayant réussi à empêcher des fermetures de classes dans son département, a permis de dégager des conseils concrets à appliquer localement. L'assemblée a souligné la nécessité d'appliquer ces recommandations et de renforcer la mobilisation contre les fermetures.

2. Situation dans les établissements scolaires

Des professeurs de collège et de primaire ont témoigné de la situation actuelle dans leurs établissements, évoquant notamment la surcharge des classes et la dégradation des conditions d'enseignement. Le redéploiement des assistantes sociales, désormais réparties sur trois établissements au lieu d'un seul, a été pointé du doigt comme un facteur aggravant pour l'accompagnement des élèves.

3. Mobilisation des parents et des communes

L'un des constats majeurs est la difficulté à mobiliser les parents, souvent informés uniquement par la FCPE. Il a été proposé de créer de

nouveaux espaces de mobilisation, notamment via l'organisation de débats dans les écoles pour sensibiliser et impliquer davantage les familles. L'engagement des communes et des élus a également été identifié comme un levier essentiel pour soutenir l'école publique.

4. Inégalités et orientation vers le privé

Plusieurs intervenants ont dénoncé la mainmise croissante des classes dominantes sur l'enseignement, qui contribue à l'appauvrissement de l'école publique et à l'orientation vers le privé, générant ainsi une discrimination économique et sociale.

5. Taille des classes et conditions d'enseignement

Le problème des classes surchargées a été largement évoqué. L'idéal serait de tendre vers la moyenne européenne de 19 élèves par classe, ce qui permettrait un meilleur suivi des élèves et une amélioration des conditions d'apprentissage.



Les propositions de La France Insoumise pour l'éducation

La situation en matière d'éducation est de plus en plus alarmante, chacun l'aura remarqué. C'est pourquoi La France Insoumise s'est dotée d'un programme ambitieux, afin de refonder une école publique de l'égalité et de l'émancipation.

D'abord au niveau national, le programme de LFI est clair : l'éducation doit redevenir une priorité nationale, pas une variable d'ajustement. Pour cela, nous faisons un choix : celui de l'investissement public massif dans l'école qui compte aujourd'hui 12 millions d'élèves fréquentant les écoles, collèges et lycées en France. En 2024, l'éducation nationale c'est aussi 866000 enseignants, dont 725 000 qui exercent dans le secteur public et 141000 dans le secteur privé.

Cela se traduit concrètement par :

- La gratuité réelle: cantines, fournitures, transports, activités scolaires et périscolaires. Parce que ce n'est pas normal que certaines familles paient encore pour que leurs enfants puissent apprendre, manger ou participer à une sortie scolaire. Nous voulons l'école gratuite de la cantine au cartable.
- Un plan d'urgence pour les bâtiments scolaires : isolation thermique, végétalisation des cours, désamiantage, adaptation au handicap, installation de capteurs de CO₂... Il faut rendre nos écoles sûres, saines et adaptées au climat qui vient.
- **Des repas 100 % bio et locaux**, avec un menu végétarien quotidien. Ce n'est pas seulement une mesure écologique, c'est aussi une mesure sociale et sanitaire.
- Le recrutement de 200 000 personnels de l'éducation, dont 160 000 enseignants et 40 000 AESH, formés, titularisés et dignement rémunérés. Pour en finir avec les classes surchargées, les enfants sans accompagnant, et les absences non remplacées.
- Et enfin, la fin du tri social, de la sélection et des parcours inégalitaires. L'école ne doit pas trier, elle doit élever.

Voilà le cœur de notre vision : une école publique laïque gratuite, bienveillante, écologique et ambitieuse pour toutes et tous.

2. Mais concrètement, que peut-on faire localement ? Même sans être au gouvernement ?

Beaucoup de choses. À condition d'avoir le courage politique de faire les bons choix.

Si la FI présente une liste aux municipales de 2026, voici nos priorités :

- Décider de rendre la cantine gratuite, en priorité pour les plus modestes, puis pour tous. C'est une question de budget, mais aussi de priorité. Certaines le font. D'autres augmentent les tarifs.
- **Passer en régie** pour la cuisine scolaire, refuser les géants de la restauration industrielle, acheter local.
- Poursuivre le plan de rénovation énergétique des écoles, chercher des subventions, utiliser le Fonds vert.
- En respectant les obligations légales, **revoir le financement de l'école privée**.
- Fêter avec toutes les écoles du primaire, la journée des droits de

l'enfant en novembre avec le concours des enseignants et des parents d'élèves et leurs fédérations.

- Mettre en place un vrai soutien scolaire gratuit, avec des animateurs recrutés, en lien avec les familles. C'est faisable, ça se fait déjà. Ça peut également être proposé à l'échelle communautaire.
- **Rendre le périscolaire gratuit et enrichi**, avec des ateliers sportifs, culturels, écologiques. Là aussi, c'est une question de volonté. Aujourd'hui, dans trop d'endroits, ces activités sont réservées à ceux qui peuvent payer.
- Renforcer l'inclusion, adapter les locaux, acheter du matériel, recruter des animateurs formés.

Alors bien sûr, une commune ne peut pas tout. Mais elle peut déjà beaucoup. Et surtout si elle agit en toute transparence : avec les enseignants, leurs syndicats, les fédérations des parents d'élèves et les habitants.

3. Les élus municipaux ont donc des responsabilités importantes et un devoir politique clair en réduisant la distance entre les représentants élus et les représentés citoyens.

Les élus locaux peuvent et doivent :

- Inscrire l'éducation comme priorité budgétaire, et non comme une ligne secondaire après les festivités ou l'aménagement urbain.
- **Voter des délibérations en faveur de la gratuité**, de la régie, de la transition écologique dans les écoles.

Et surtout, mobiliser la population et les enseignants, pour repousser les attaques de l'État : fermetures de classes, suppressions de postes, mutualisation des AESH, etc...

Les élus ne doivent pas rester neutres.

Ils peuvent par exemple:

- **Soutenir les mobilisation**s, qu'elles viennent des parents, des enseignants, des syndicats.
- Interpeller publiquement le rectorat.
- Organiser des réunions publiques.
- **S'associer aux rassemblements**, signer des tribunes, accueillir les occupations d'école.
- Faire pression sur l'Éducation nationale pour maintenir des postes, rouvrir des classes, rétablir des moyens.

Une classe de maternelle ou de primaire qui ferme, c'est une commune qui se meurt progressivement. Parce que oui, les mobilisations locales peuvent faire reculer les fermetures. C'est ce qu'on voit en ce moment un peu partout en France. Alors pourquoi pas ici ? Cela s'est vu à Montarlot en 2022, alors que l'école était menacée de fermeture. Nous pouvons gagner, quand nous sommes nombreux, quand nous sommes organisés, et quand les élus sont aux côtés des habitants. Pour gagner, la participation et l'engagement de chacune et chacun restent les clés de la réussite et du succès. L'école n'est pas seulement un service. C'est le socle de l'égalité réelle, de l'apprentissage, du respect des droits de l'homme et des valeurs républicaines. Nous voulons une école qui accueille, qui protège et qui éduque. Cela commence dans nos communes, dans nos choix budgétaires et dans nos luttes présentes et à venir.

A vos agendas

Contre le projet de mise à grand gabarit de la Seine dans le secteur de la Bassée, nos amis Les Soulèvements de la Terre organisent une rand'eau festive le week-end du 5-6 juillet. Plus d'infos sur lessoulesvementsdelaterre.org

Soutien à la Jeune Garde!

Suite à l'abominable meurtre d'Aboubakar Cissé, acte raciste et islamophobe par définition, le ministre Retailleau décide de dissoudre deux organisations : la Jeune Garde, organisation antifasciste et Urgence Palestine, organisation qui lutte pour la paix au proche orient. Mais les néonazis du Comité du 9 mai peuvent défiler tranquillement dans Paris sous la protection de la police.

Réforme de la justice des mineurs :



une réforme controversée et rejetée par les professionnels

e projet de réforme de la justice des mineurs, porté par Gabriel Attal, ancien Premier ministre et actuel chef de file des députés macronistes, est actuellement débattu par le parlement. Ce projet, qui vise à durcir les sanctions contre les jeunes délinquants, suscite une vive opposition de la part des professionnels de terrain, qu'ils soient magistrats, éducateurs ou avocats. Pour beaucoup, cette réforme est perçue comme une réponse politique visant à afficher de la fermeté, plutôt qu'une réelle volonté d'améliorer le système judiciaire des mineurs.

Une réforme perçue comme idéologique et répressive

Gabriel Attal justifie ce projet en arguant de la nécessité de lutter contre une supposée montée de la délinquance juvénile, notamment chez les mineurs récidivistes âgés de 16 et 17 ans. Toutefois, les chiffres officiels de la délinquance des mineurs, fournis par la Chancellerie, ne montrent pas une explosion des infractions. En 2023, 48 400 mineurs ont été poursuivis, soit une hausse de 8 % par rapport à 2022, mais une baisse significative de 20 % par rapport à 2019. Ces statistiques, similaires à celles des années 1990, montrent que la délinquance juvénile reste globalement stable.

Une remise en cause des principes fondateurs de la justice des mineurs

La réforme s'attaque directement à l'ordonnance de 1945 qui fonde la justice des mineurs sur la primauté de l'éducatif sur le répressif. Parmi les mesures les plus controversées figurent l'extension de la comparution immédiate aux mineurs de 16 et 17 ans et la restriction de l'« excuse de minorité », qui réduit les peines encourues par les mineurs. Pour les professionnels, ces dispositions représentent un glissement idéologique dangereux vers une justice plus répressive

Comparution immédiate : un risque d'incarcérations massives

Actuellement, la justice des mineurs fonctionne en deux temps : une audience rapide pour trancher la culpabilité, suivie d'une phase d'évaluation éducative avant le prononcé de la peine. Depuis 2021, une procédure accélérée permet déjà de juger rapidement les mineurs récidivistes de 16 et 17 ans. Pourtant, Gabriel Attal souhaite permettre une comparution immédiate pour ces jeunes, sur simple décision du procureur. Les

magistrats dénoncent une mesure inutile et risquée, car elle favorise l'incarcération et ne laisse pas le temps de préparer une défense adéquate.

La suppression de l'« excuse de minorité » : un renversement de principe

L'« excuse de minorité » permet aujourd'hui de réduire de moitié les peines encourues par les moins de 18 ans. La réforme propose de restreindre cette règle pour les récidivistes de 16-17 ans en cas d'infractions graves, sauf décision contraire et motivée du tribunal. Pour les professionnels, cette modification affaiblit un principe fondamental de la justice des mineurs et risque de banaliser l'application de peines lourdes aux adolescents.

La pénalisation accrue des parents : une mesure inefficace

Le projet de loi propose également de renforcer les sanctions contre les parents jugés défaillants, en élargissant l'infraction de non-respect des obligations éducatives. Cette mesure est perçue comme une stigmatisation des familles vulnérables, alors que de nombreux jeunes délinquants sont eux-mêmes victimes de négligence ou de violence.

Des moyens insuffisants pour accompagner ces mesures

Les professionnels soulignent que cette réforme n'est accompagnée d'aucun renforcement des moyens pour la justice des mineurs. Les centres éducatifs fermés et les foyers gérés par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) manquent cruellement de places et de personnel. Pourtant, à l'été 2024, le gouvernement a supprimé des centaines de postes au sein de la PJJ pour des raisons budgétaires.

Conclusion : une réforme jugée inutile et politique

La réforme de Gabriel Attal est largement critiquée par les professionnels, qui y voient un durcissement punitif davantage dicté par des impératifs politiques que par une réelle volonté d'améliorer la prise en charge des mineurs délinquants. À défaut de moyens et de solutions éducatives adaptées, cette réforme risque d'aggraver les inégalités et de renforcer la récidive, sans apporter de réponse durable aux défis de la justice des enfants en France.

Lettre ouverte à Mathieu, Freddy, Jahouad, Nico, Alex, Yann et tous les salarié.es de KERAGLASS à Bagneaux sur Loing

Tout d'abord MERCI, un vrai grand MERCI. Nous sommes allés à votre rencontre après avoir vu l'information concernant votre PIQUET DE GRÈVE face à un « Plan de Sauvegarde de l'Emploi de la honte ».

24 février 2025 - 30 avril 2025, 70 jours, ensemble, vous avez occupé ce lieu de LUTTES. Nous voulons vous remercier pour votre accueil, nous saluons votre courage, votre détermination, votre solidarité les uns envers les autres, votre soutien moral, sans faille. Nous avons échangé avec vous sur vos revendications bien sûr mais nous avons surtout beaucoup appris de vos métiers,

Nous avons, lors de ces échanges, ressenti votre fierté, votre passion de ces savoir-faire comme nulle part ailleurs. Non, ces compétences-là ne sont pas transposables. Le métier de VERRIER est un vrai métier. Nous avons entendu vos colères aussi, vos inquiétudes, vos rancœurs. Votre lutte a payé 77 licenciements au départ, à la fin des accords, 30 membres du personnel quitteront l'usine, avec si nous l'avons bien compris des départs anticipés avec maintien de salaires. Bien sûr chacun aurait voulu poursuivre sa route jusqu'à une retraite bien méritée. Vous avez, TOUS, limité la casse de ce P.S.E.

Encore MERCI et une magnifique rencontre pour clôturer ce piquet de grève, clin d'œil à J.P « BLACK VIOC » très heureux de t'avoir croisé.

A bientôt camarades, pour d'autres luttes. Nous ne vous oublierons jamais.

C et S, camarades sympathisants.



International : Le Mexique devient le premier pays au monde



à élire tous ses juges au suffrage universel

La réforme de l'élection du pouvoir judiciaire au suffrage populaire qui avait été proposée par le précédent président du Mexique, Andrés Manuel López Obrador (2018-2024), et qui avait été rejetée pendant son mandat, a été finalement adoptée avec la nouvelle législature majoritaire du parti Morena (Movimiento Regeneracion Nacional, parti politique fondé en 2011).

En effet, la réforme a franchi une étape clé le mercredi 11 septembre après avoir été approuvée par deux tiers au Sénat de la République, et à la Chambre des députés une semaine avant. Le texte propose l'élection au populaire suffrage membres de la Cour Suprême de Justice de la Nation (SCJN), du Tribunal Électoral du Pouvoir Judiciaire de la Fédération (TEPFJ), d'un nouveau Tribunal Judiciaire Disciplinaire et, en général, de tous les juges de district et magistrats de circuit du pays. Au total, 1688 postes seraient soumis au vote dans les Etats et 21 au niveau fédéral. La proposition, pas encore définitive, pour choisir les candidats est la suivante : Les candidats devront être avocats, avoir une movenne minimum de 8/10 pendant leur parcours d'études et de 9/10 dans le cas où ils postulent pour une spécialité du droit. Un comité d'évaluation vérifiera la conformité des candidats, et ensuite on choisira au hasard 10 candidats pour

chaque poste de juge ou magistrat. Les candidats auront des espaces dans les médias pour convaincre l'électorat. Les juges et magistrats actuellement en poste auront un passe automatique à l'élection s'ils souhaitent participer. Aucun parti politique ne pourra intervenir dans le processus.

Concernant les dates prévues, les ministres de la Cour suprême et la moitié des juges et magistrats de district seraient élus en 2025, et l'autre moitié serait élue en 2027.

Pour la Cour Suprême

La Cour suprême est la plus haute cour constitutionnelle et la plus haute autorité juridictionnelle du pouvoir judiciaire du Mexique. La proposition prévoit aussi une réduction du nombre de ministres du SCJN, qui passerait à 9 au lieu des 11 actuels et qui occuperaient le poste pendant 12 ans, au lieu de 15 actuellement. On éliminera également les deux chambres qui fonctionnent actuellement et la Cour ne siégerait qu'en séance plénière. Pour postuler à ces postes, il faudra avoir plus de 35 ans, être avocat depuis une décennie et ne pas avoir exercé de fonctions au cours de l'année précédant son élection. Il n'y aura aucune possibilité de pension viagère en cas de départ à la retraite, comme c'est le cas actuellement, et la rémunération des membres de la

Cour ne pourra jamais excéder celle du chef de l'Exécutif.

Un nouveau Tribunal Disciplinaire Judiciaire

Il remplacerait l'actuel Conseil Judiciaire fédéral (CJF), l'organe d'administration et de surveillance interne du pouvoir judiciaire. Il pourra recevoir des plaintes de toute personne ou autorité et enquêter sur les ministres, magistrats, juges et personnel judiciaire pour actes contraires à la loi. On passera de sept membres du CJF, à cing, parmi lesquels l'Exécutif en nommerait un, le Sénat un autre et les trois restants le SCJN, pour un mandat de six ans chacun.

Juges sans visage

La réforme envisage la possibilité d'incorporer des « juges sans visage », qui rendraient la justice de manière anonyme dans les cas de trafic de drogue et de forte violence, dans le but de préserver leur sécurité et leur indépendance contre l'extorsion et les menaces. Cette mesure, mise en œuvre dans d'autres pays comme la Colombie ou le Salvador, suscitent de grandes inquiétudes en raison de l'opacité qu'elle pourrait impliquer, car ces juges n'obéiraient à aucune forme de responsabilité publique et disposeraient d'un pouvoir quasi absolu accordé par la Constitution même.

Apéro Insoumis

Lundi 9 Juin A partir de 16h à la Halte Fluviale de Moret-sur-Loing A VOS AGENDAS

Mercredi 18 Juin à 19 heures

<u>RÉUNION PUBLIQUE</u>

Assemblée Municipale du groupe de Moret de la France Insoumise Pour un programme municipal qui réponde aux besoins des habitants Venez constituer votre liste à l'élection municipale de 2026

> Salle Jean Mermoz, 1er étage 11 rue Georges Villette 77250 Ecuelles